

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DAC 49** Subvention (12.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Delibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 16e arrondissement est attribuée à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous, 22, rue de Cauchy 75015 Paris, au titre de l'année 2013.

2013\_00976 19714

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.